

Delanoë uber Halles !

Après la suspension par le Tribunal administratif de la destruction du jardin des Halles, Delanoë tente de revenir à l'assaut en faisant adopter une délibération lui donnant une sorte de blanc-seing sur tout ce qui pourrait être fait dans le quartier jusqu'à la fin des temps. Un ahurissant détournement démocratique.

Les lecteurs du Delanopolis ne peuvent pas se plaindre de ne être informés des développements du scandale des Halles. Voir [ici](#) par exemple.

Arguant de sa volonté de livrer les nouvelles aires de jeux pour enfant d'ici 2011, Delanoë va tenter lors du prochain conseil de Paris, de se faire délivrer un chèque en blanc par cette assemblée super-croupion. Emporté par son élan, il veut aller beaucoup plus loin que la simple question du jardin.

Il faut en effet se pincer en lisant le texte qui doit être adopté dans les jours qui viennent : "Je vous propose ainsi de m'autoriser à déposer toutes demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'ensemble de l'opération, et notamment les demandes de permis de démolir et de construire relatives au jardin des Halles, les déclarations préalables et les demandes de permis de démolir, de construire et d'aménager, les demandes d'autorisation relevant du code du patrimoine et les déclarations relevant du code de l'environnement nécessaires à la réalisation de l'ensemble des composantes du projet déclaré d'intérêt général lors de la dernière séance du Conseil de Paris des 29 et 30 mars, ainsi que de la cité de chantier et du local d'information du public communs à l'ensemble des composantes de l'opération, et les demandes d'exploitation commerciale des locaux commerciaux à réaliser dans le cadre de l'ensemble de l'opération de réaménagement du quartier des Halles (1er) devant la commission départementale d'aménagement commercial."

Bref, les conseillers de Paris n'auront plus qu'à aller à la pêche à la ligne quand ce dossier sera évoqué dans le futur. Après tout, les berges réaménagées ne seront pas loin et seront idéales pour cette activité trépidante ...

Cette délibération est, en réalité, un vrai déni de démocratie car les pires aberrations architecturales et urbaines plus quelques arrangements discrets sur les volets commerciaux de cette affaire pourraient échapper au débat devant l'assemblée parisienne. Il n'y a ni limite de temps ni pratiquement limite d'objet à ce que le maire pourra décider aux Halles dans un exercice solitaire du pouvoir.

Ce blanc-seing traduit évidemment une crainte montante et même un début de panique devant l'enlisement du projet qui finit par défrayer la chronique. Ayant dépensé des dizaines de millions d'euros en études en tous genres, l'Hôtel-de-ville craint qu'on lui demande des comptes si rien ne se passe. C'est donc la fuite en avant. Mais elle mène droit à un mur. D'autant que la légalité d'une dévolution aussi générale et absolue d'une compétence du conseil de Paris sur un sujet aussi

important mériterait questionnement.

A suivre ...